

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 10

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'ailleurs, le principe de paiement des frais ne se laisse pas justifier dans une procédure qui doit servir à fixer des prétentions de nature de droit public. Cette idée est un véritable contresens. Il paraît que sur ce point on a complètement pris le droit de procès civil comme exemple au lieu de considérer la nature particulière des prétentions et la particularité des questions à résoudre.

Il est remarquable: On importe de l'Allemagne monarchique tant d'institutions de valeur problématique sans aucune hésitation (par exemple le militarisme outré!), mais sur des terrains où nous pourrions apprendre quelque chose sans mettre notre démocratie en danger, on ne pense pas à prendre des exemples en Allemagne. L'assurance sociale allemande est un tel terrain. La procédure en usage lors de litiges résultant de l'assurance ouvrière est digne d'être prise comme modèle. Nous y trouvons les principes que nous revendiquons, non seulement réalisés, mais développés d'une excellente manière. On n'a jamais pensé dans les sphères les plus réactionnaires de la monarchie allemande à charger l'ouvrier accidenté des frais de procès quand celui-ci veut soumettre ses prétentions de droit public au verdict d'un tribunal!



Dans les fédérations

La cordonnerie coopérative de Berne

La coopérative de consommation de Berne a repris, il y a un certain temps, la coopérative de cordonnerie, qui avait été créée, il y a trois ans, lors du lock-out des cordonniers. A cette occasion, une convention a été passée avec la coopérative de consommation et la Fédération suisse des ouvriers sur cuir, convention très remarquable en plus d'un point.

La durée journalière du travail est de 9 heures, elle est de 53 heures par semaine, la fermeture ayant lieu à 5 heures le samedi. On travaille de 7 heures à midi et de 2 à 6 heures. Les jours fériés tombant dans la semaine ne sont pas déduits du salaire. Les heures supplémentaires doivent être évitées. Si la nécessité s'en fait sentir, les salaires seront majorés de 50 pour cent. Le travail de nuit et du dimanche est interdit.

Le personnel engagé définitivement a une semaine de congé après un service de 1 à 3 années; après un service de 3 ans: 14 jours; après 20 ans de service: 3 semaines. L'après-midi du Premier Mai est férié sans réduction de salaire, de même que les congés pour raison de famille: mariage, naissances, décès, déménagement. Les congés ne sont pas déduits des vacances tant qu'ils ne dépassent pas 3 jours annuellement.

Le salaire minimum pour six jours de travail est de 39 francs pour les monteuses, et de 27 à 30 francs pour les prépareuses. L'augmentation annuelle jusqu'au maximum est de 52 francs ou de 1 franc par semaine. La paye a lieu le vendredi tous les quinze jours.

L'engagement définitif a lieu après un essai de trois mois. Le contrat de travail peut être résilié le samedi de chaque quinzaine par l'une ou l'autre des parties. Sur demande, les motifs du congé doivent être indiqués au syndicat. Le bureau de placement de la Fédération suisse des ouvriers sur cuir doit être employé pour pourvoir de nouvelles places. Les vêtements de travail et les outils sont livrés par la coopérative.

La convention contient également des dispositions sur l'hygiène qui veulent faire de l'atelier de cordonnerie de la coopérative un atelier modèle. Les locaux de travail doivent être spacieux et bien aérés. Pour chaque ouvrier, un linge et un savon doivent être délivrés chaque semaine. Des lavoirs suffisants doivent être à disposition. Pendant les heures de travail, il est interdit de fumer, de chiquer et de consommer des boissons alcooliques.



Mouvement syndical international

Les organisations ouvrières italiennes et le travail des femmes et des enfants

Un rapport au Gouvernement

La Confédération générale du travail de l'Italie et la Fédération italienne d'ouvriers métallurgistes viennent d'adresser un rapport au gouvernement sur le travail des femmes et des enfants dans les usines travaillant pour la guerre.

Une circulaire du sous-secrétariat d'Etat aux armes et aux munitions, du 23 août dernier, oblige les industriels à remplacer, entre le 31 octobre et le 31 décembre 1916, une partie du personnel masculin par des femmes et par des enfants, dans une proportion de 50 et 1.80 pour 100 respectivement. Cette disposition aura comme résultat de décupler le personnel féminin et enfantin employé actuellement.

Les organisations ouvrières italiennes se sont empressées de combattre l'erreur qui consiste à croire que pour augmenter la production il suffit de prolonger la journée du travail, sans se préoccuper des conditions dans lesquelles ce travail est effectué. Elles croient devoir rappeler que le travail excessif, mal surveillé et distribué d'une façon irrationnelle, peut donner de bons résultats au début, mais qu'il est fatalement condamné par la suite à produire des conséquences fâcheuses et pour le travail et pour les travailleurs.

C'est pourquoi le citoyen Rinaldo Rigola, au nom de la C. G. T., et le citoyen Bruno Buozzi,

au nom de la Fédération des métaux, demandent au gouvernement italien d'adopter les mesures suivantes :

1° Que, sauf en ce qui concerne la journée de travail, soient mises en pleine vigueur la loi sur le travail des femmes et des enfants et celle sur le repos hebdomadaire, en y ajoutant quelques dispositions nécessaires ayant trait à l'hygiène, ainsi que le commande l'exceptionnelle situation actuelle;

2° Qu'on établisse pour les femmes et pour les enfants au-dessous de dix-huit ans les horaires maxima suivants :

a) Travail de jour : dix heures avec deux heures de repos;

b) Travail à deux équipes : pour l'équipe de nuit, neuf heures de travail, coupées de deux heures de repos; Il faudrait, en outre, faire tous les efforts possibles en vue d'établir trois équipes de huit heures, coupées d'au moins une demi-heure de repos; occuper de préférence, pour le travail de nuit, la main-d'œuvre masculine, et essayer pour le travail de jour — pour les femmes seulement — l'établissement d'équipes de cinq heures;

3° Que l'inspection du travail soit remise en pleine vigueur;

4° Qu'on établisse des bureaux de placement paritaires dans les communes;

5° Que les travailleurs qui reviendront des armées aient le droit de reprendre leur ancienne place;

6° Que les femmes des mobilisés qui seront occupées à travailler ne perdent pas l'allocation qui leur est actuellement accordée.

Les organisations ouvrières italiennes ont tenu compte dans leurs demandes de ce qui a été fait en France, et notamment des résultats de l'enquête ordonnée, en 1915, en Angleterre, par M. Lloyd George, sur les conditions de travail des femmes et des enfants dans les usines de munitions.

Rapport du Conseil national des syndicats italiens

Le numéro de mai de la *Confederazione del Lavoro*, l'organe des syndicats italiens, contient un rapport officiel sur l'exercice 1915.

Il en résulte que la fédération avait, en 1915, le même nombre de syndicats qu'en 1914 et cependant, quelques organisations ont été dissoutes à cause de la guerre. L'effectif a reculé de 27,12 pour cent sur l'année précédente pendant cette période; c'est une perte de 86,995 membres réduisant l'effectif de 320,858 à 233,863 membres. Ce recul vient principalement de l'appel sous les drapeaux de nombreux adhérents et en particulier de militants de sections. C'est la Fédération des travailleurs du bâtiment qui eut la plus forte part de ce recul, son effectif s'est abaissé de 29,098 à 13,500, puis vient celui des ouvriers des transports occupés au service de l'Etat. En revanche, les syndicats des métaux se sont accrus de 7000 à 11,000. Les pertes des ouvriers de campagne furent relativement minimes. Leur nombre s'abaisa de 125,000 à 91,330; le recul est relativement minime parce que l'armée est formée d'environ 70 pour cent d'ouvriers

de campagne. Cela s'explique du fait que les femmes des ouvriers de campagne, dans de nombreux cas, ont dû reprendre les postes des hommes mobilisés et ont pu maintenir l'affiliation au syndicat.

Les mouvements de salaire et les grèves furent plus nombreux que l'année précédente, quoique sept mois de cette période déjà suivirent la déclaration de guerre italienne. On le voit dans le tableau comparatif du deuxième semestre :

1914		
Mois	Nombre de grèves	Nombre de grévistes
Juillet	74	10,333
Août	30	3,051
Septembre . . .	39	6,433
Octobre	39	6,203
Novembre . . .	32	8,991
Décembre . . .	27	4,531
Total	241	39,542

1915		
Mois	Nombre de grèves	Nombre de grévistes
Juillet	34	4,815
Août	34	4,212
Septembre . . .	46	35,613
Octobre	59	11,343
Novembre . . .	43	7,790
Décembre . . .	33	5,936
Total	249	69,709

Il faut faire remarquer au sujet du nombre des grévistes qu'il n'indique pas le nombre total de chaque mois, mais seulement les chiffres absolument certains de chaque grève. Les dispositions légales sur la mobilisation ont rendu impossible toute grève de l'industrie, mais les mouvements de salaire ne sont pas entravés.

Au sujet de l'attitude devant la guerre, le rapport rappelle le point de vue présenté en mai 1915 qui consistait à laisser au Parti socialiste le soin de décider quelle attitude il convient de prendre dans les questions politiques (il s'agissait alors d'admettre ou de repousser le mot d'ordre de la grève générale), mais de prendre la direction des mesures d'ordre économique. Dans ce sens, les syndicats eurent une forte activité sans que le gouvernement considère sérieusement les propositions faites en vue d'arriver à une saine politique d'alimentation.

Le rapport parla ensuite des relations internationales et principalement de la proposition franco-anglaise de transférer le Bureau international et il motive le point de vue admis par les Italiens qui se tiennent au milieu des deux courants opposés en proposant le renvoi des décisions à ce sujet. Le rapport se déclare en faveur de la conférence de Zimmerwald à la con-

dition toutefois de rester affilié à l'ancien Bureau international au cas où il serait reformé.

En résumant, le rapport termine en jetant un coup d'œil sur l'avenir qui sera meilleur si les organisations, quoique affaiblies en nombre momentanément et plus isolées que jamais, se groupent toujours plus fermement.

La liste des Chambres du Travail et des organisations professionnelles affiliées à la Confédération indique 44 Chambres, 4 organisations indépendantes, 23 fédérations nationales. Parmi les Chambres du Travail, celles de Reggio Emilia, de Parme, d'Intra, de Sampierdarena et d'Asti ont plus ou moins maintenu leurs effectifs. Toutes les autres ont fortement reculé, par exemple, celle de Bologne de moitié, de 5000 à 2500 membres, Milan de 10,500 à 8488, Rome de 15,000 à 6200, Turin de 3500 à 2300, etc. Furent nouvellement créés: 7 Chambres du Travail, 2 fédérations et la Fédération nationale des tanneurs.

Rapport annuel de la Bourse du Travail de Paris

Le conseil administratif de la Bourse du Travail de Paris a publié un rapport pour 1914/15. Nous sommes heureux, dit-il, de pouvoir rapporter que le Conseil municipal de Paris a reconnu les efforts et les sacrifices des syndicats et continue à lui accorder des subventions. Ces secours sont répartis entre les mobilisés, leurs familles, les chômeurs et les victimes de la guerre. Les mouvements de revendication ont été peu nombreux par suite de la guerre. Une seule organisation, le syndicat du nettoyage, s'est affiliée à la Bourse du Travail. A la fin de l'exercice, 235 syndicats étaient affiliés à la Bourse; ils eurent un total de 759 réunions et séances. La bibliothèque a été fort peu employée. Les cours ont été suspendus parce que les maîtres sont sur le front. Cependant, les cours que voici seront organisés pour la prochaine période scolaire: Calcul et emploi des instruments de précision, travail de maçonnerie, peinture, construction de fer, serrurerie, sténographie, dactylographie.

Le bureau de placement n'a guère eu de succès avant la guerre parce que les patrons nous boycottaient. Depuis la guerre, il en est autrement. Le manque de main-d'œuvre a obligé le patronat de s'adresser à nous. Il faut espérer qu'après la guerre, ils continueront à s'adresser à notre bureau de placement.

Le bureau de traduction a été souvent employé pendant la guerre. Il a aidé aux ouvriers espagnols qui ont émigré en France, ainsi qu'aux familles des prisonniers en Allemagne. Pour les syndicats, il a traduit 104 articles de journaux, 5 statuts syndicaux, 10 rapports, 15 manifestes,

2 lois, 145 lettres et 244 conversations. Le traducteur anglais-français a été mis à disposition des camarades anglais Ben-Tillet, Appleton, O'Grady et Crinion pendant leur séjour en France.

Le bureau de renseignements a aussi été beaucoup employé. Les questions des secours de guerre, des lois moratoires, des loyers, des conditions de travail en ont fourni de nombreuses occasions.



Divers

La production du fer brut en Amérique, en Allemagne et en Grande-Bretagne

L'Amérique, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont les plus grands producteurs de fer brut du monde. Sur l'ensemble de la production, de la dernière année de paix, ces trois pays produisirent 61 millions de tonnes ou le 80 pour cent. La déclaration de la guerre fit d'abord reculer la production, mais au cours de la guerre, elle fut rattrapée.

La production du fer brut fut en tonnes de:

	1900	1913	1914	1915
Amérique	14,100,000	31,220,000	23,400,000	30,130,000
Allemagne	8,420,000	19,310,000	14,390,000	11,790,000
G ^{de} -Bretagne	9,100,000	10,480,000	9,010,000	8,800,000

Le recul de la production de 1913 à 1914 fut, en Amérique, de près de 8 millions de tonnes, en Allemagne de 5 et en Angleterre de plus d'un million de tonnes.

Comme on s'en rend compte dans le tableau précédent, l'Amérique a rattrapé, en 1915, le recul de son industrie métallurgique dont le développement est sans exemple. L'augmentation de la production s'est aussi maintenue dans l'année courante, de sorte que pendant le premier trimestre 1916, la production est montée à 9,610,000 tonnes contre 3,300,000 pendant la même période de l'année précédente.

En Allemagne, aussi, il s'est fait, en 1915, une augmentation des résultats mensuels, quoique le résultat total de l'année soit inférieur à celui de l'année d'avant avec ses cinq mois de guerre. La production mensuelle fut, en septembre 1914, de 580,037 tonnes, en février 1915, de 803,623 et en décembre de 1,029,144 tonnes. Pendant le premier trimestre 1916, la production fut de 3,230,000 tonnes contre 2,620,000 l'année précédente.

Nous n'avons pas de chiffres de production mensuelle de l'Angleterre. Cependant, il résulte des chiffres de la production annuelle cités plus haut, que le recul de 1913 à 1914 ne fut pas aussi fort que dans les deux autres pays et que la production de 1915 n'a été que d'un quart de million de tonnes inférieure à l'année précédente.